

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la 1<sup>ère</sup> assemblée du conseil de quartier de la Cité-**  
**Universitaire, tenue le jeudi le 9 janvier 2025 à 19 h**  
**Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin**  
**895, avenue Myrand**

**Étaient présent(e)s :**

M. David Breton Saint-Jean	Administrateur
M. Gabriel Dusablon	Vice-président
Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Présidente
Mme Rita Giguère	Administratrice
Mme Kauryne Nolla	Administratrice
M. Bernard Paré	Trésorier

**Étaient également présent(e)s :**

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Sainte-Foy-Sillery
M. David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M. Martin Landry	Secrétaire de soutien à la rédaction

**Étaient absent(e)s**

Mme Sophie Dallaire	Secrétaire
M. Charles Madet	Administrateur
Mme Anne-Marie Thivierge	Administratrice
M. Alex Tremblay Lamarche	Administrateur

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, deux citoyennes et citoyens assistent à la rencontre.

**Quorum**

Le quorum est atteint.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Mme Ferland-Raymond ouvre l'assemblée à 19h02 et souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*Sur une proposition de Mme Rita Giguère, appuyée par M. Gabriel Dusablon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.*

## **3. Adoption des procès-verbaux du 6 novembre et du 4 décembre 2024**

L'adoption est reportée à la prochaine assemblée du conseil en raison de l'absence de la secrétaire, Mme Dallaire. Les rapports de consultation seront ajoutés aux procès-verbaux respectifs.

## **4. Suivi aux procès-verbaux**

Mme Ferland-Raymond revient sur le dernier procès-verbal et demande si d'autres administrateurs ont participé à l'atelier Google Workspace. En ce qui concerne les rencontres avec l'Agence 714, M. Dusablon a expérimenté des difficultés à s'inscrire.

Elle revient aussi sur le gonflement de trottoir sur l'intersection Moreau/Privat. M. Gagnon-Pelletier a réalisé un suivi auprès des autorités de la ville, ce qui a permis de confirmer que le gonflement de trottoir sera construit, à une date toutefois indéterminée.

Mme Ferland-Raymond a aussi des questions sur la présentation du représentant des Immeubles Simard et demande si le compte-rendu de la rencontre tenue avec les citoyens a été obtenu. M. Pelletier n'a rien reçu à ce sujet.

## **5. Période d'informations des conseillers municipaux**

Mme Mercier-Larouche réitère ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Elle félicite les administrateurs pour leur implication et souligne qu'il est important de travailler ensemble.

Elle aborde deux sujets spécifiques : une formation sur l'urbanisme se tiendra le 21 janvier prochain pour les membres des conseils de quartier. Au moyen des sujets abordés, elle permet de mieux comprendre les processus de consultation.

Depuis le 21 décembre, le site Gougoune et Doudoune vise à prolonger le plaisir du Carnaval de Québec. Plusieurs activités et expériences à vivre sont offertes sur le site, aux Quais de l'Espace Quatre Cents.

Elle termine en soulignant la conclusion de l'entente sur le tramway, confirmée en conférence de presse le 16 décembre dernier. Trois paliers de gouvernement ont exprimé leur accord pour le projet. Des questions de gouvernance restent à établir. Les ententes formelles suivront également.

M. Paré s'interroge sur les travaux prévus en 2025, doivent-ils être approuvés par le conseil municipal ? Mme Mercier-Larouche répond que ça reste dans les choses à préciser. Les travaux liés aux utilités publiques se poursuivent de la façon initiée, jusqu'à preuve du contraire.

M. Weiser précise qu'un plafond des dépenses pour le tramway a été mis en place pour la ville.

Il remercie également les participants au conseil de quartier et souhaite à tous de la paix intérieure. Un peu moins de consultations seront prévues pour les prochaines assemblées. Il revient sur l'adoption du budget, lequel prévoit des hausses de taxes inférieures à l'inflation.

Le 25 janvier se tiendra, au Manège militaire, un thé pour la paix qui visera à commémorer les événements du 29 janvier 2017, où un attentat a été perpétré à la Grande Mosquée de Québec.

M. Breton Saint-Jean questionne sur un avis d'intérêt qui aurait été lancé en lien avec le tramway.

## **6. Période de questions et commentaires des citoyens**

Mme Marjorie Fortin, résidente sur la Terrasse Laurentienne, a constaté que la limite de vitesse de 30 km/h n'est pas souvent respectée, alors que plusieurs enfants résident sur la rue et qu'une garderie est exploitée sur la rue Boivin. Il n'y a pas de trottoirs et aucun incitatif à ralentir n'est en place.

Mme Mercier-Larouche rappelle qu'elle a réalisé une intervention en juin, pour donner suite à une interpellation citoyenne. Une analyse a alors été effectuée, impliquant des collectes de données. Elle relancera les autorités et reviendra directement auprès de la citoyenne. Elle précise qu'un projet pilote de seuils de ralentissement avait été lancé en 2024 dans neuf rues résidentielles, dont la rue Jean-Bosco. La ville examine actuellement les résultats de ce projet-pilote. Elle termine en précisant que la plupart des mesures d'atténuation sont retirées à l'hiver.

M. Paré souligne que le conseil de quartier est bien au fait des problèmes de circulation de transit. La ville ne peut toutefois pas éteindre tous les feux mais il constate un certain ralentissement dans le quartier où il habite. Il ajoute qu'il est possible d'utiliser le service 311, ce que Mme Mercier-Larouche seconde. Mme Giguère ajoute que des arrêts ont été ajoutés sur la rue Myrand et que d'autres étaient envisagés sur la rue Chapdelaine.

Mme Giguère demande si des rénovations sont en cours à la Maison Hamel-Bruneau, Mme Mercier-Larouche s'engage à faire un suivi.

Mme Michèle Caron-Pageau répondante pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale, se présente et mentionne qu'elle entend participer à certaines assemblées futures de conseils de quartier. Elle pourrait être interpellée à l'avenir, surtout dans le domaine du « vivre ensemble » et ce qui concerne le secteur communautaire. Mme Ferland-Raymond la remercie et entend collaborer avec cette nouvelle ressource.

## **7. Dossiers du Conseil de quartier**

### **• Fonctionnement**

#### **○ Quorum**

Mme Ferland-Raymond aborde la situation de Mme Nolla, qui déménagera sous peu des résidences de l'Université Laval. Elle pourrait alors ne plus être admissible à la fonction d'administratrice.

#### **○ Planification de l'AGA**

M. Pelletier mentionne que l'Assemblée générale annuelle se déroulera au mois d'avril. Il sera alors nécessaire d'adopter les états financiers et le bilan. Un dépliant informatif sera distribué aux portes du quartier. M. Pelletier transmettra aux administrateurs les maquettes de l'an dernier par courriel. Le dépliant incitera entre autres les citoyens à se porter candidat aux différents postes qui seront en élection.

Ce sera également l'occasion d'adopter une résolution pour établir le montant versé au secrétaire de soutien pour la rédaction des procès-verbaux et de désigner un responsable pour compléter la déclaration annuelle qui doit être déposée au Registre des entreprises. Les administrateurs actuels dont le poste vient en élection devront déterminer s'ils planifient se présenter à nouveau.

### **• Comités**

Mme Ferland-Raymond demande si le plan d'action sera adopté ou mis de côté. L'avantage de l'adoption réside dans la possibilité d'obtenir du financement pour réaliser certains projets.

Mme Giguère demande à participer au comité de sécurité routière.

M. Dusablon considère qu'il s'agit d'une bonne idée. M. Paré appuie aussi l'initiative, le travail en plénier est plus difficile, il est plus facile d'avancer le travail au sein des comités. Pour lui, certains concepts du plan demeurent flous. Mme Nolla voudrait proposer de l'adopter en incluant de légères modifications en matière de sécurité routière, visant la collaboration avec d'autres organismes. Le plan pourra être bonifié à chaque année. M. Breton Saint-Jean est d'accord pour l'adoption.

M. Paré revient sur l'aspect communication du plan. Ses préoccupations semblent avoir été intégrées. Il questionne M. Pelletier : sera-t-il possible de solliciter les élus provinciaux pour qu'ils contribuent à la campagne de sécurité routière ? Selon M. Pelletier, rien ne l'empêche.

## **RÉSOLUTION 2025-01-01**

*Sur une proposition de Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par M. Bernard Paré, il est unanimement résolu d'adopter le Plan d'action du Conseil de quartier de la Cité Universitaire (2024-2025).*

- **Comité aménagement du territoire, zonage et densification**

Il s'agit d'un projet destiné à rendre l'immeuble conforme à la réglementation. Des urbanistes se sont penchés sur la demande, et ont présenté leurs conclusions au conseil d'arrondissement. Le projet fera par la suite objet d'une consultation publique.

Il a donc été suggéré d'inclure l'immeuble non conforme dans la zone du boulevard René-Lévesque, ce qui permet « d'éteindre le feu », et ce fut accepté par les élus. En revanche, puisqu'il est vraisemblable que le tramway passe à proximité, ce serait l'entièreté du zonage qui devrait être revu pour proposer une densification supplémentaire, plus de hauteur, etc.

M. Paré annonce que, lors de la consultation publique, il sera en défaveur du changement proposé, puisqu'il manque de vision et représente de la gestion à la pièce.

M. Breton Saint-Jean mentionne que beaucoup de résidences ont été converties au fil des ans en logements.

M. Pelletier mentionne que la question relève de deux domaines : la planification et l'urbanisme et qu'un travail de nature urgente (p. ex. changer des fenêtres), ne peut attendre une longue échéance liée à la planification de projets d'envergure.

Mme Mercier-Larouche trouve le sujet intéressant : une réflexion sera nécessaire pour tous les arrondissements situés aux abords du tramway, quelle sera la vision globale qui sera souhaitée ? Elle considère que M. Paré n'est pas opposé à la modification

demandée mais qu'il souhaite que la ville procède à une analyse plus globale, liée au projet du tramway.

M. Paré illustre que, s'il était promoteur, il trouverait complexe d'aller constamment en changement de zonage. Pour inciter le développement immobilier, il suffirait d'instaurer un changement de zonage qui permet la densification, ce qui serait conforme avec la vision de la ville. Mme Mercier-Larouche rappelle que de telles discussions relèvent des consultations publiques et y sont encouragées !

Elle mentionne quelques exemples où les commentaires effectués dans l'avis du conseil ont permis de bonifier les projets. Les consultations publiques sont tenues avec l'intention sincère d'écouter les gens et de bonifier les projets. Les participants aux conseils de quartier peuvent avoir confiance que leurs commentaires seront entendus.

Mme Ferland-Raymond souhaite entendre l'urbaniste qui présentera le projet avant de commettre le conseil.

Mme Giguère revient sur une consultation antérieure, relative à l'implantation d'une maison pour les jeunes dans une zone résidentielle (Projet de réhabilitation Fraser).

- **Consultations à venir**

- Changement zonage, rue Géronce-Gariépy, discuté précédemment;
- 794, rue Terrasse-Laurentienne, même genre de changement proposé;
- Pour mars, le sommaire n'est pas encore disponible.

- **Sujets d'intérêt**

M. Paré commence à se familiariser à la structure réglementaire, même s'il réside dans le secteur depuis 10 ans. Il évoque une tentative de la ville d'informer les citoyens sur le fonctionnement de l'organigramme municipal. Il espère que la prochaine formation sur l'urbanisme offerte par la ville sera enrichissante.

## **8. Correspondance et trésorerie**

Les assurances pour les membres du conseil ont été régularisées, avec l'aide d'une ressource de la ville.

M. Paré mentionne que le solde du compte est présentement de 1 065,38 \$.

Au niveau de la correspondance, une lettre a été reçue d'une personne qui a passé près se faire frapper, la ville a reçu des envois similaires et a répondu à de nombreuses reprises. Puisque la ville avait déjà un dossier, il est préférable pour le conseil de ne pas s'impliquer.

## **RÉSOLUTION 2025-01-02**

### **AEFR - RT**

*Sur une proposition de Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par Mme Rita Giguère, il est unanimement résolu de payer à M. Martin Landry la somme de 150 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier.*

### **9. Varia**

Mme Giguère n'a rien de particulier à ajouter ce mois-ci.

### **10. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20 h 37.